

L'an deux mille dix-huit et le Treize Février à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 1^{er} Février 2018.

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé, LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André, LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie, MEYNIE Hélène, PERAUDEAU Christian POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : /

Secrétaire de séance : Mme Véronique ANTONUTTI

Après lecture donnée par Jean-François LACAMPAGNE, le compte rendu de la dernière réunion, en date du 05 Décembre 2017, est approuvé à l'unanimité par les membres présents

001 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie présente le compte administratif de l'exercice 2017 dont un exemplaire a été remis à chacun des conseillers.

Il donne de la section d'investissement avec le détail par opération et présente ensuite la section de fonctionnement, article par article.

Ce compte administratif peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	110 933.33
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	160 504.65	Recettes :	169 559.75
TOTAUX :		160 504.65		280 493.08

Excédent : 119 988.43

INVESTISSEMENT :

Résultats reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	4 243.06
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	4 586.40	Recettes :	21 924.05
TOTAUX :		4 586.40		26 167.11

Restes à Réaliser : **Dépenses : 31 105.00 Recettes : 1 000.00**

RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 111 464.14

Le Maire ayant quitté la séance, Christian PERAUDEAU, doyen, prend la présidence et fait procéder au vote de ce compte administratif, ce dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents. Le Maire regagne la séance.

002- COMPTE DE GESTION 2017 :

Le Maire présente le Compte de Gestion 2017 arrêté par le comptable en poste M. GARRIGA. La lecture dans le détail de ce dernier démontre qu'il comporte exactement les écritures du Compte Administratif 2017 qui vient d'être approuvé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après vote, adopte le Compte de Gestion 2017.

003- AFFECTATION DU RESULTAT 2017 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 **décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de Fonctionnement sur le budget 2018 comme suit :**

Résultat de Fonctionnement 2017

Résultat de l'exercice :	Excédent de:	+ 9 055.10
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent de :	+ <u>10 933.33</u>
Résultat de Clôture à affecter :	Excédent de :	+ 19 988.43

Besoin Réel de Financement de la Section d'Investissement :

Résultat de la section de l'exercice	Excédent de :	+ 17 337.65
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent de :	+ <u>4 243.06</u>
Résultat comptable cumulé R 001	Excédent de :	+ 21 580.71

Restes à Réaliser

Dépenses d'Investissement engagées et non mandatées :	- 31 105.00
Recettes d'Investissement engagées et non mandatées :	+ <u>1 000.00</u>
Solde des Restes à Réaliser :	- 30 105.00

Besoin Réel de Financement : **8 524.29**

Affectation du Résultat de Fonctionnement :

En couverture du Besoin réel de financement

Recette Budgétaire au Compte 1068 : **8 524.29**

En excédent reporté de la section de Fonctionnement

Ligne Budgétaire R002 : **111 464.14**

Transcription Budgétaire :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES : /

RECETTES : R002 Excédent reporté : + 111 464.14

Section d'Investissement :

DEPENSES : D001 Solde d'Exécution N-1 : /

RECETTES : R001 Solde d'Exécution N-1 : + 21 580.71

R1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé : 8 524.29

.-004- : TRAVAUX 2018

ACCESSIBILITE BATIMENTS :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a consulté trois bureaux de contrôle pour le dossier d'Accessibilité : SOCOTEC, APAVE et ANCO ATLANTIQUE, ; seuls deux ont répondu à savoir : SOCOTEC et APAVE.

Le montant des missions pour contrôle technique sont de :

- 2 900.00 HT soit 3 480.00 TTC pour l'APAVE
- 1 900.00 HT soit 2 280.00 TTC pour SOCOTEC

Le Conseil Municipal retient l'offre de SOCOTEC et autorise le Maire à signer la convention et toutes les pièces liées à cette décision.

Christian PERAUDEAU revient sur les propositions de l'Architecte concernant les possibilités pour répondre aux normes d'accessibilité de la Salle ; il demande que soit étudiée la possibilité de créer un vestiaire, si cela est réalisable avec le projet qui prévoit la construction d'une extension.

PROJETS TRAVAUX :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à la réunion organisée par les Conseillers Départementaux du canton Isabelle DEXPERT et Jean-Luc GLEYZE pour la répartition du FDAEC 2018. La somme prévue pour la commune est identique à celle de 2017 soit 8000, 00 €.

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de déterminer un projet de travaux prioritaire sur lequel inscrire cette subvention.

Le Conseil Municipal unanime parle de la partie de la Mairie qui n'a pas fait l'objet de travaux en 2008, lors de la réhabilitation du bâtiment à savoir ; le bureau de l'Agence Postale et la Salle du Conseil Municipal. Ces deux pièces nécessitent la rénovation ou le changement des plafonds et des fenêtres et également les peintures pour l'Agence Postale Communale. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises et cela sera traité lors d'une prochaine séance.

-005- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire donne les comptes rendus des dernières réunions communautaires :

SIPHEM :

Le Conseil Communautaire a désigné les délégués pour représenter la Communauté de Communes au Comité Syndical du SIPHEM soit un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune, pour SENDETS ce sera le Maire Eric VIGNEAU , comme titulaire et Jean-François LACAMPAGNE comme suppléant.

GEMAPI :

La mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) demande la modification des statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron et l'adhésion au Syndicat d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne pour 2 communes membres (Lados et Sigalens).

Le financement de cette compétence a ensuite été à l'ordre du jour dans un premier temps le Conseil Communautaire a délibéré pour l'instauration d'une taxe pour financer cette compétence. Après vote, il est décidé à la majorité d'instaurer une taxe. Il a été ensuite fixé le produit de la taxe entre plusieurs propositions soit 0.00 € soit 28 000 ou 39 000 €.

Après discussion, il a été procédé par vote à bulletin secret pour décider un produit attendu à 28 000 € pour la taxe GEMAPI.

TOURISME :

Il a été décidé de signer une convention de partenariat entre 5 offices de tourisme sur le territoire de 6 communautés de communes pour la mise en œuvre du projet touristique de l'éco-destination.

FINANCES :

Plusieurs décisions ont été prises au niveau des finances ;

Taxe Habitation : A la demande des services fiscaux, le Conseil Communautaire est revenu sur la dernière délibération ayant pour objet les abattements en matière de taxe habitation.

Budgets annexes : il a été décidé le versement de subventions d'équilibre sur les budgets annexes de l'Office de Tourisme, du Centre Intercommunal d'Action Sociale ; et des crédits ont été ouverts sur le budget principal et le budget annexe de l'Abattoir.

CONTENTIEUX TRANSFERT DES CHARGES :

Jean-François LACAMPAGNE, donne le compte rendu de la réunion du 31 Janvier 2018 du comité des Maires, qui concernait le calcul des attributions de compensation. Il donne l'historique et fait état du jugement du Tribunal Administratif suite à la demande de la Commune de Bernos-Beaulac qui avait formulé une requête par rapport à la validité de la délibération.

Le Tribunal Administratif a annulé le 29 Décembre 2017 cette délibération et demandé à la Communauté de Communes de fixer le montant des attributions de compensations, dans un délai de trois mois et selon la procédure de droit commun. Il donne dans le détail et par commune les chiffres et les différences entre les deux modes de calcul. Les différences les plus notables sont : pour Bazas qui voit une augmentation de 92 837.39 € par an et Bernos-Beaulac qui voit une diminution de 36 765.47 €.

Le comité a ensuite voté, 30 communes étaient présentes, seule Lados était non représentée ; il a été décidé de faire appel à cette décision du Tribunal par 22 Voix Pour- 4 Contre, et 4 Blanc.

-006- LES SYNDICATS :

SICTOM :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion au cours de laquelle il a été question de la redevance incitative. Les coûts de collecte ont été donnés et comparés. Les dépôts sauvages demandent une vigilance et une lutte amplifiée sur tout le territoire.

SYNDICAT DES EAUX :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la dernière réunion.

Les nouveaux membres, suite à des changements de délégués intervenus sur deux communes, ont été accueillis.

Les statuts revus ont été approuvés par la Sous-Préfecture.

L'étude diagnostic du réseau pour Grignols a déterminé un montant prévisionnel de travaux de de travaux de 3 965 000 € étalés sur 10 ans. Pour Lerm et Musset cette étude n'est pas terminée. Le coût de l'ensemble de ces études est de 68 500 €.

Un point a été fait sur l'ensemble des travaux en cours, qui sont en totalité financés sur fonds propres.

Un courrier de l'agence de l'eau Adour-Garonne alerte le Syndicat sur les demandes de l'Etat dans le projet de la Loi des Finances 2018 visant à financer l'agence de Biodiversité.

SIVOS de BAZAS :

Virginie LE PROVOST, donne le compte rendu du 12 Décembre 2017

Nouveau Bureau : Quatre membres du bureau n'étant plus élus et suite à l'arrivée de nouveaux délégués sur plusieurs communes, le comité Syndical a voté un nouveau bureau.

En préambule à cette élection, Madame La présidente a rappelé le rôle des membres du bureau.

Des délibérations ont été prises pour les contrats d'assurance souscrits auprès de l'agence AVIVA de Bazas et le renouvellement du contrat d'assurance pour l'incapacité de travail du personnel auprès de la CNP.

Un montant de 394.67 € a été admis en produit irrécouvrable cela concernait cinq exercices.

Une question diverse a soulevé le problème du port de gilet fluorescent non obligatoire pour les élèves et de l'implication des familles au niveau de la sécurité.

-007- QUESTIONS DIVERSES :

ADHESION GIRONDE RESSOURCES :

Monsieur Le Maire informe qu'il a été de nouveau sollicité pour l'adhésion de la commune à Gironde Ressources. Il expose les éléments suivants :

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 Décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif.

Vu les statuts de l'agence départementale dénommée « Gironde Ressources »

Compte tenu de l'intérêt pour la commune de SENDETS de l'existence d'une telle structure, il demande au Conseil Municipal de délibérer et précise que le montant de la cotisation est de 50 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »
- D'adhérer à « Gironde Ressources »
- D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé en Assemblée Générale,
- De Désigner Monsieur Eric VIGNEAU, Maire pour siéger au sein de « Gironde Ressources » et Jean-François LACAMPAGNE, Adjoint au Maire, comme étant son suppléant

SUBVENTIONS SORTIES SCOLAIRES :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que des établissements scolaires ont sollicité la commune pour aider les familles par des participations financières pour des séjours pédagogiques.

Il donne le détail par sortie et le montant restant à la charge des familles. Les séjours sont les suivants :

- l'Institution Sainte-Marie organise un séjour à Piau- Engaly avec deux élèves de la commune concernés
- Le Collège Ausone de Bazas organise deux séjours différents :
 - o un séjour en Italie avec un élève de la commune est concerné
 - o un séjour en Camargue avec trois élèves de la commune concernés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De verser à l'Institution Sainte Marie de Casteljaloux , une subvention de 40, 00 € pour la sortie à Piau Engaly
- De verser au Collège Ausone de Bazas une subvention de 100.00 € soit :
 - o 40.00 € pour le séjour en Italie
 - o 60.00 € pour le séjour en Camargue
- D'autoriser le Maire à procéder au versement de ces subventions qui seront inscrites au budget 2018 sur le compte 6574.

DEGRADATION ANCIENNE MAIRIE:

Monsieur Le Maire expose que la porte de l'ancienne mairie a été fracturée, une plainte a été déposée. Il demande aux conseillers d'être vigilants et d'intervenir ou de l'informer pour les dégradations ou agissements irréguliers, notamment la fréquentation du porche et du cimetière comme terrain de jeu.

PROBLEMES DE VOISINAGES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier pour des problèmes de voisinage par rapport à des nuisances sonores et il leur en donne lecture. Il a également été saisi pour une divagation de chien.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 30.